

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le lundi 24 octobre 2016 à 18 heures, à la salle des délibérations du conseil, sise au 2, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laïtre, Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Jacques Smith, Patrick Rancourt, François Labossière, Jean-Luc Pomerleau et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment signifié à chacun, conformément à la loi.

L'ensemble des dossiers est soumis pour décision au conseil municipal selon les projets de rapports au conseil relativement à chacun des points de l'ordre du jour.

2016-10-509

LIBÉRATION ET AUTORISATION AU MAIRE D'ASSISTER À UNE RENCONTRE AVEC LES MAIRES DE L'ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

VU les dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, chapitre T-11.001);

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu

D'autoriser M. le maire Denis Lapointe à assister à une rencontre avec les maires de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent qui se tiendra les 26 et 27 octobre 2016, sur la colline parlementaire à Ottawa;

D'assumer les dépenses afférentes à cette rencontre jusqu'à concurrence d'un montant de 600 \$, sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉ

Conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), les membres du conseil municipal, étant tous présents, consentent d'ajouter le point suivant : « Nomination d'un juge municipal à la cour municipale commune de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ».

2016-10-510 NOMINATION D'UN JUGE MUNICIPAL À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

CONSIDÉRANT QUE M. le juge Paul Lemieux, juge municipal en titre de la cour municipale commune de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, a cessé d'exercer ses fonctions le 28 mai 2009;

CONSIDÉRANT QUE M. Marc Alain, juge intérimaire de la cour municipale commune de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, a cessé d'exercer ses fonctions le 14 septembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la cour municipale commune de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield siège au moins deux séances aux deux semaines d'une demi-journée chacune;

CONSIDÉRANT QUE le juge en chef adjoint de la Cour du Québec, responsable des cours municipales, doit désigner un nouveau juge qui aura à siéger à la cour municipale commune de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Justice doit tenir compte des impératifs d'une bonne administration de la justice et d'une gestion efficace des fonds publics qui y sont affectés;

CONSIDÉRANT QUE la cour municipale commune de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield est soucieuse d'offrir aux justiciables la possibilité d'être entendus dans les meilleurs délais et ainsi de contribuer à une saine administration de la justice de proximité;

VU la recommandation du directeur Service du contentieux relative à la demande de nomination d'un nouveau juge à la cour municipale commune de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

DE demander au ministère de la Justice de procéder, dans les meilleurs délais, à l'ouverture d'un concours relatif à la nomination d'un juge municipal à la cour municipale commune de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

2016-10-511 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 18 h 10, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
appuyé par M. le conseiller François Labossière,
et résolu

DE lever la séance extraordinaire du 24 octobre 2016.

ADOPTÉ

Denis Lapointe, maire

Alain Gagnon, greffier